
DÉLIBÉRATION DE20-041

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Villefranche de Lonchat sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 17 février 2020

Présents : Patrice CAIGNARD, Ghislain PANTAROTTO, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Hélène DENOST, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HÉRITIER, Karine LEY, Éric REY, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Jocelyne ARSIGNY, Jean-Éric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Philippe FAYET, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON

Pouvoirs : Michel FRICHOU par Thierry BOIDÉ, Sylvie CROSOIR par Christian GALLOT, Jean-Luc FAVRETTO par Hélène DENOST, Annie MAIGRE par Karine LEY, Gérard BONNAMY par Jocelyne ARSIGNY, Gilbert DE MIRAS par Philippe FAYET, Magalie LEPLET par Gilles TAVERSON

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 22 Votants : 28 Abstentions : 4 Contre : 0 Pour : 24

OBJET : ACQUISITION DE LA CAVE COOPÉRATIVE DE CARSAC DE GURSON

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet d'acquisition de la cave coopérative de Carsac de Gurson, suite à la préemption faite sur la vente de ce bien.

Il précise que pour ce projet il convient de faire l'acquisition des parcelles cadastrées A 1189-1192-1319-1322-1323 pour une superficie totale de 62 a 65 ca appartenant à SCA ALLIANCE AQUITAINE.

Vu la valeur actuelle de l'immobilier, Monsieur le Président propose de satisfaire à la demande du propriétaire soit un prix d'acquisition du terrain de 58 500 €, hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, approuve cette décision et autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Le Président
Thierry BOIDÉ